

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE CITOYEN POUR L'ACCUEIL DES REFUGIES EN UZEGE, mercredi 20 janvier 2016 à saint Quentin.

Ingrid présente l'association.

Exposé de Monsieur Hanquart.

Présentation :

à l'origine il est inspecteur Jeunesse et sports. Actuellement directeur adjoint de la cohésion sociale

Cadre :

les CADA sont saturés

un dispositif spécifique de protection internationale s'applique aux réfugiés « relocalisés » en provenance de 3 pays : Syrie, Irak et Erythrée : des fonctionnaires de l'OFPRA les rencontrent dans des « hot spots » en Grèce ou en Italie. Après diverses vérifications, ils obtiennent en un ou deux mois un statut de réfugié pour 10 ans : accès au droit, à la santé, scolarisation, hébergement.

Hébergement :

prioritairement par des mairies volontaires.

pour le Gard : 300 personnes prévues sur 2 ans

les logements doivent répondre à 3 critères :

disponibles pour un an minimum

aux normes

avec un accompagnement social, santé et psy si nécessaire

1e candidatures reçues en préfecture : petites communes cévenoles (tradition d'accueil)

Personnes accueillies :

tout le monde préfère des familles, mais pour l'instant il n'y en a pas , ou très peu ce sont surtout des hommes, seuls ou arrivés à 2 ou 3 (fratries, liens de parenté...), certains espérant faire venir leur famille restée sur place.

Situation actuelle :

aucun accueil dans le Gard : dans les CADA rumeurs : « mieux vaut rester en région parisienne »

beaucoup en attente pour l'Allemagne ou l'Europe du Nord

dispositif ralenti après les attentats de novembre : 200 à 300 au niveau national

un projet pour avril pour quelques réfugiés dans le Gard

intérêt pour un accueil structuré par une association

Autres catégories de migrants :

« réinstallés » : encore en Syrie ou au Liban, demandent asile à la France

« calaisiens » : hébergement pour l'hiver

demandeurs d'asile provenant d'autres pays : 30% en moyennent obtiennent le statut de

réfugié : les autres, sont déboutés, et après épuisement des recours sont l'objet d'une OQTF (rarement appliquée dans les faits), se retrouvent souvent « hors dispositif »

Rencontrera dans les jours qui viennent le nouveau préfet pour faire le point.

Questions :

Aides financières ?

1800 €/personne : mise en place de l'accueil

4 €/jour/personne : aide alimentaire, en attente des aides de droit commun

droits ouverts : APL, etc...

petite aide à la commune (1100 € ?)

un reste à payer, même minimal, pour la famille

nécessité d'une mobilisation citoyenne

problème : pour les 16-25 ans : n'ont pas droit aux aides de l'Etat (droit commun)

Logement par un particulier ?

Possible via la mairie

Rôle des bénévoles ?

pour la réhabilitation du logement, selon compétences

Situation administrative ?

Selon public accueilli : dossier validé ou à étudier

pour « relocalisés » : dossier presque bouclé : demande d'asile, carte vitale, droits CAF, ouverture d'un livret A...

difficulté de langue si ne sont pas un minimum anglophones

recensement des langues en cours dans le Gard

accompagnement : 1 référent éducatif nat + ARS + DIRECTE (emploi) + CAF + langue

Hébergement direct par un particulier ? Ou évêché, paroisse ?

oui, mais propositions par les mairies prioritaires.

prévoir accompagnement dans la durée, nécessité d'une vingtaine de personnes

collaboration avec des associations caritatives

Peu de villages représentés de soir ?

l'ensemble des maires de la CCPU a été invité, mais autre réunion en même temps

Autres réfugiés (non « relocalisés »)?

autres dispositifs d'accueil

réponse citoyenne